

Merci de me donner la parole M le Président,

Enfin, ou plutôt malheureusement, le projet de loi dit 4D, nous est présenté aujourd'hui, devant cette instance paritaire qu'est le CSFPT.

A ce propos je souhaite au nom de notre organisation faire une parenthèse : Force Ouvrière tient à rappeler son attachement au paritarisme, à tous les échelons ou niveaux du dialogue social.

En effet, nous voyons se multiplier les attaques contre les instances paritaires, notamment dans la fonction publique territoriale et nous ne pouvons que rappeler ici notre opposition aux dispositions législatives et réglementaires vidant les CAP de leur substance, supprimant les CHS-CT, supprimant les commissions de réforme, les conseils de discipline de recours...

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui a longtemps fait figure d'Arlésienne, tout le monde en entendait parler mais personne ne le voyait. Une présentation, sous forme de diaporama, nous a été faite lors du CSFPT du 13 janvier de cette année, puis, plus rien. Ensuite, nous avons entendu dire que ce projet a été remis aux oubliettes pour cause de calendrier parlementaire. Pour FO, c'était une bonne nouvelle.

Le répit a été de courte durée, puisque seulement 2 semaines après cette annonce, nous avons appris que cette loi allait être soumise à notre instance pour une présentation au conseil des ministres au début du printemps.

Sur la forme, le projet qui nous est présenté aujourd'hui appelle au moins une remarque, mais une remarque d'importance : cette loi n'est ni faite ni à faire. Ce projet, qui a pour objectif « de répondre aux besoins de proximité et d'efficacité exprimés par les élus et le citoyens », est un ensemble hétéroclite de mesures disparates. Certaines sont basées sur les demandes particulières d'exécutifs locaux, qui semblent pour une partie d'entre elles vouloir « combler les trous dans la raquette » des lois MAPTAM et NOTR, d'autres telles que celles sur le logement, répondent à une logique anglo-saxonne du droit de propriété.

Force Ouvrière considère qu'une loi doit être un texte de portée générale, basé sur l'intérêt de l'ensemble de la population, et non un regroupement d'éléments basés sur des demandes ou des cas particuliers.

Sur le fond, Force Ouvrière ne peut que condamner un projet qui vise à désorganiser et affaiblir encore plus les services de l'état et créer des inégalités entre territoires. Le transfert des routes aux métropoles, aux régions, celui des directeurs des foyers de l'enfance, l'expérimentation de transferts de compétences entre collectivités, celui de certaines lignes ferroviaires et de gares aux régions vont totalement brouiller la lisibilité des compétences, déjà bien attaquées par les lois précédentes. Pourtant, l'objectif visé est soi-disant de rendre plus claire et efficace l'action publique. Depuis 2016, les agents sont soumis à des changements continuels d'organisation des services liés aux transferts de compétences, aux fusions d'EPCI, aux mutualisations...Ils démontrent chaque jour leurs capacités d'adaptation et de réaction, mais là une pause s'impose.

Le sujet de l'expérimentation appelle de notre part une remarque particulière, en effet, à chaque fois que le gouvernement a engagé des expérimentations, notamment en matière de « ressources humaines » celles-ci se sont traduites par une généralisation. Des dispositifs d'évaluation sont certes prévus, cependant, par manque d'objectivité ou de rigueur, à travers des données biaisées, ils conduisent, à chaque fois, à un diagnostic positif. Il n'en sera pas différemment des expérimentations engagées sur la base de la future loi 4D.

Se cacher derrière le mot « expérimentation » pour faire passer encore une fois une loi qui désorganise les institutions est une pratique régulière des derniers gouvernements et nous ne sommes pas dupes.

A la lecture de certains articles nous ne pouvons que nous indigner, et l'article 30 concernant « le transfert de la responsabilité des pupilles de l'état aux présidents de départements » va bien au-delà du désengagement humain et financier de l'état à laquelle nous sommes habitués.

Ces enfants, déjà abandonnés une première fois, le seront donc une seconde fois.

Même si les départements assumaient ces charges financières, c'est bien l'état qui, à travers le préfet, en était le tuteur.

Certains mots peuvent être forts de sens dans la vie, être pupille de l'état garantissait une protection de la nation, une et indivisible. En Transférer le tutorat aux départements, ne pose

cette fois pas la question d'un désengagement financier (acquis depuis longtemps) mais bien des valeurs de la république.

Au-delà, des transferts de compétences, organisés ou non, Force Ouvrière ne peut accepter qu'une partie du pouvoir réglementaire soit déléguée aux collectivités territoriales à travers l'article 2 du projet de loi. Il s'agit là, d'une amplification du mouvement de transfert de responsabilité Etat/Collectivités pouvant à terme, mettre à mal l'égalité républicaine, à laquelle d'ailleurs, le gouvernement préfère l'égalité des chances, qui n'est pas garante d'égalité réelle entre citoyens.

La délégation Force Ouvrière a déposé plusieurs amendements, dont certains demandant le retrait d'articles soumis à notre examen, d'autre tendant à poser des garde-fous pour garantir les droits des personnels concernés.

Au-delà de ce travail d'analyse et de propositions, la Fédération des personnels des services publics et de santé FO, à travers sa délégation au CSFPT de ce jour, demande solennellement le retrait de ce projet de loi. Son retrait de l'ordre du jour de notre instance, mais également son retrait pur et simple.

Fait à Paris, le 22 mars 2021